



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Mars 2026

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 11 | 11 |

| Vote | |
|----------------------|----|
| A l'unanimité | |
| Pour : | 11 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an 2026, le 21 Mars à 16:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FAZILLEAU Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. FAZILLEAU Philippe, Maire, Mme BERTHAULT Ségolène, Mme BERTRAND Carole, M. DEJARDIN Mathieu, Mme DRIARD Odile, Mme GERVAIS Françoise, Mme GUILLET Martine, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, M. LECARDEUR Jean-François, M. MENEAU Gilles, M. MONTIER Tanguy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

Secrétaire de séance : M. LECARDEUR Jean-François

D2026_28 – Désignation des délégués au Service d'Autonomie à Domicile (ex ADAPA)

Vu l'article L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Service d'Autonomie à Domicile (ex ADAPA : Association d'Aide à Domicile aux Personnes Agées) de Beaune-la-Rolande.

Il invite alors l'assemblée délibérante à lui faire des propositions en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **nomme** pour siéger au Conseil d'Administration du Service d'Autonomie à Domicile de Beaune-la-Rolande :
 - 1 délégué titulaire : Mr DRIARD Philippe, habitant la commune,
 - 1 déléguée suppléante : Mme GUILLET Martine, conseillère municipale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire,
M. FAZILLEAU Philippe

Le Secrétaire de séance,
M. LECARDEUR Jean-François